

Levée de l'immunité parlementaire de Marine Le Pen : ils veulent sa peau par tous les moyens !

Marine Le Pen est donc coupable... d'avoir parlé trop fort ! La nouvelle est confirmée : son immunité parlementaire est tombée sur une mine européenne. C'est entendu. Je ne défendrai donc pas sa cause en accusant mais juste en exposant de petites irrégularités du système.

Reprenant un tweet (cette machine à crétins qui ont du mal avec l'expression écrite mais qui ont des « choses » à dire !), Pierre Bergé déclarait il y a peu ceci : « Vous me direz, **si une bombe explose sur les Champs à cause de la Manif Pour Tous c'est pas moi qui vais pleurer** ». Accordons-lui de ne pas avoir eu l'intention de tuer directement les opposants à son hétérophobie (il doit aussi bien manier les explosifs que moi une moissonneuse-batteuse !). Cependant, ses propos relèvent tout de même de la loi (eh oui messieurs-dames !) :

« Article 121-3 : Il n'y a point de crime ou de délit sans intention de le commettre. Toutefois, lorsque la loi le prévoit, **il y a délit en cas de mise en danger délibérée de la personne d'autrui**. Il y a également délit, lorsque la loi le prévoit, **en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence** ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait ».



Donc, si vous m'en croyez mignonnes (et mignons !), Pierre Bergé doit comparaître pour mise en danger de la vie d'autrui. Soyons réalistes, d'ici à ce que ça se produise il aura rejoint les vers gais de sa tombe !

Autre affaire : Houria Bouteldja, la charmante pin-up halal des Indigènes de la République, déclarait au cours d'une émission de télévision (*Ce soir ou jamais*, France 3) que les Français de souche étaient des « souchiens ». Je n'insulterai pas l'intelligence de cette femme en supposant qu'elle ignorait que « souchiens » sonnait comme « sous-hommes », terminologie nazillonne en diable ! Elle est passée devant le tribunal pour ses propos et a été... relaxée ! Ses déclarations d'amour au Hamas et autre Hezbollah (reconnus comme des organisations terroristes dans pas mal de pays où l'on a encore le droit de pisser dos à La Mecque !) ; sa négation du racisme anti-blanc ; son chagrin affiché pour Merah ; sa dévotion au cheikh Yassine (un saint homme qui se laisse parfois aller à commanditer d'innocents attentats contre des assassins israéliens âgés de trois ans !) ; etc., rien n'y fait : elle peut saupoudrer sa haine en toute impunité ! Même qu'elle pourrait demander la rosette, on lui filerait pour services rendus !

Des rappers exotiques injurient la France, traitent les femmes blanches de putes, appellent à tuer leurs contradicteurs (Eric Zemmour en a fait les frais) ; des

islamistes brûlent le Code civil en pleine rue, et la justice les contemple sans broncher avec un œil humide d'attendrissement. Estéban, Nicolas, Samuel ? On s'en tape : Blancs, forcément coupables ! De la graine de voyous, que je vous dis !

Mais avec Marine Le Pen, c'est une autre chanson : elle flingue pas, elle fume pas (enfin ça je n'en sais rien !), elle CAUSE. Ce serait dans le désert, tout le monde s'en tamponnerait le coquillard. Hélas, on l'écoute, on vote même pour elle, ce qui risque de foutre en l'air la holding UMP-PS et ses filiales. En plus, cerise sur le gâteau, on se met à l'inviter en dehors des frontières. Elle contamine, la bougresse !

Tant mieux si elle se fait insulter, menacer de mort, elle le mérite ! Il faut avoir sa peau électorale par tous les moyens ! La levée de son immunité parlementaire, pour avoir éclairé la France sur le danger des prières de rue en les désignant pour ce qu'elles étaient, est tellement grossière que nul ne s'y trompera et qu'elle sortira grandie de ces manigances de cour d'école.

Balzac disait que « La bêtise a deux manières d'être : elle se tait ou elle parle. La bêtise muette est supportable. »

CQFD !

Charles Demassieux